Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260507-D_26_056-DE

Date de convocation
30/04/2026

Date d'affichage
30/04/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 18
Absents avec procuration : 1
Absents : 0
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-056
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 7 mai 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Faure G., M. Cachereul P., Mme Porteu S., M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., Mme Maleuvre D., M. Cario V., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., M. Aubert G., Mme Voiton C., M. Guichard B., M. Alméras L. et Mme Bonati Gilquin E.

Était absente excusée : Mme Joucan I.

Procuration : Mme Joucan I. à M. Alméras L.

Formant la majorité des membres en exercice. M. Aubert G. est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°26-056 – Vie municipale (5.3) – Commission communale des Impôts Directs (CCID) – Soumission d'une liste de noms au Directeur des Finances Publiques

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260507-D_26_056-DE

- être âgé de 18 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne
- jouir de leurs droits civils
- être inscrit au rôle des impositions directes locale dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisé avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'établissement de la liste de 24 contribuables pour siéger dans la commission.

DÉLIBÉRATION :

Vu l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) est composée des 24 contribuables suivants :

M.	FANTOU	Jean-Pierre
M.	RAPHAEL	Dominique
M.	DENAIS	Frédéric
MME	FOUGERAIS	Noémie
M.	FAURE	Arnaud
M.	MONLIBERT	Philippe
MME	RAFFRAY	Laurence
M.	DENAIS	Jean-Claude
MME	JOUCAN	Isabelle
MME	BONATI-GILQUIN	Elise
M.	LEDUC	Gérald
M.	GUICHARD	Briac
M.	AUBERT	Geoffray
M.	FEUILLÂTRE	Olivier
M.	SERRALTA	Patrick
M.	CACHEREUL	Patrick
M.	CARIO	Vincent
MME	MOUCHOUX	Katia
M.	LEMANCEL	Jérémy
MME	MALEUVRE	Dorothée
MME	LE SCIELLOUR	Céline
M.	FLOC	Nicolas
MME	SAUVÉE	Sandra
MME	COMMUNIER	Sylvie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- **PROPOSE** la désignation des noms ci-dessus.

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

Le secrétaire de séance
Gérald Aubert